



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	19 Juillet 2018	Séance du : 25 Juillet 2018
	Votes : 31	L'An Deux Mille dix-huit, le 25 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 31	
Absents : 14	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Bernard COSTE (Octon) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX, M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian BILHAC (Peret), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité d'exploitation énergétique

Monsieur Jurquet rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais fait partie depuis 2015 du groupement de commandes créé par Hérault énergies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies.

L'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Hérault énergies (Syndicat Départemental d'Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement.

Le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée.

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, le groupement présente toujours un intérêt pour

la Communauté de communes du Clermontais au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement.

Actuellement, seuls les bâtiments en tarif jaune et vert > à 36 KVa sont inclus dans le groupement :

- Théâtre,
- Bureaux Jeunesse,
- Aire d'accueil des gens du voyage,
- Crèche de Canet,
- Centre aquatique.

Pour le Gaz sont concernés :

- Crèche la Farandole,
- Centre aquatique.

Les nouvelles conditions du groupement ne posent pas de limites en termes de puissance électrique.

Monsieur Jurquet propose aux membres du Conseil communautaire :

- De confirmer l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontais au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement présentée en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de communes du Clermontais est partie prenante,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de communes du Clermontais est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Jurquet et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

CONFIRME l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontais au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement présentée en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de communes du Clermontais est partie prenante,

S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de communes du Clermontais est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX